

REGLEMENT DE LA TOMBOLA 2023 de l'école Saint Joseph de Bonabry

(mise à jour le lundi 19 Juin 2023)

Article 1 : Organisateur

L'association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (APEL) de l'école Saint Joseph de Bonabry (association régie par la loi 1901) organise une tombola.

La vente des billets débutera le vendredi 26 Mai 2023 et se terminera le jeudi 29 Juin 2023 à 18h30.

Article 2 : Utilisation des bénéfices

La recette de cette tombola a uniquement pour finalité de récolter des fonds permettant, au profit des élèves de l'école, d'aider au financement d'achats de matériel (ludiques, pédagogiques, créatifs) et des sorties scolaires.

Article 3 : Vente de billets

Les billets d'une valeur de 1€ l'unité seront mis en vente par les élèves de l'école. 2000 billets numérotés de 0001 à 2000, en papier, de couleur verte, agrafés par carnet de 5 tickets ont été émis sous le modèle suivant :

<p>TOMBOLA St Joseph de Bonabry-Fougères</p> <p>KERMESSE Vendredi 30 juin 2023</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Vendeur - Classe :</p> <p>N° 0<<NUMERO>></p>	 <p>Le souffle de la liberté</p> <p>TOMBOLA St Joseph de Bonabry - Fougères</p> <p>KERMESSE Vendredi 30 juin 2023</p> <p>1^{er} lot : Bon d'achat 200 € (chèque cadeau) 2^{ème} lot : Bon d'achat 150 € (chèque cadeau) et plus de 20 bons d'achat de 15 à 150 € valables chez des commerçants locaux...</p> <p>BILLET 1€</p> <p>Tirage le vendredi 30 juin Les lots seront à retirer à l'école avant le 30 septembre 2023 Après cette date, les lots non retirés appartiendront à l'école. Merci</p>	  <p>Liste complète sur le site de l'école Onglet APEL</p> <p>N° 0<<NUMERO>></p>
--	--	--

apel Saint Joseph de Bonabry
9 rue Jeanne d'Arc – 35300 FOUGERES
apelsaintjosephdebonabry@gmail.com

Suite à une forte demande des familles, de nouveaux tickets ont été imprimés le 19 Juin 2023.

305 billets numérotés de 20232001 à 20232305, en papier, de couleur verte, agrafés par carnet de 5 tickets ont été émis sous le modèle suivant :

FOUGERES Ecole St Joseph de Bonabry	FOUGERES VENDREDI 30/06/2023 Ecole Saint Joseph de Bonabry - TOMBOLA 2023
N° 20230001	1er lot : un bon d'achat de 200 € (T'CHEQ Cadeau Fougères)
Nom de l'acheteur :	2ème lot un bon d'achat de 150 € (T'CHEQ Cadeau Fougères)
Adresse :	Et plus de 20 bons d'achats de 15 à 150 € valables chez des commerçants locaux (liste complèt onglet appel sur site école)
Vendeur / Classe :	N° : 20230001
	PRIX DU BILLET : 1 €
	<small>Tirage le vendredi 30 juin , Les lots sont à retirer à l'École Saint Joseph de Bonabry avant le 30 /09/2023</small>

Article 4 : Participants et conditions de participation

Cette tombola est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure avec accord parental, qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 1 € le billet.

La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

Le participant peut acheter un billet auprès de chaque élève de maternelle et de l'élémentaire de l'établissement. Le participant doit conserver le billet et vérifier que la souche du billet qui sera remise à l'apel est correctement remplie (nom, prénom et adresse LISIBLES).

Les tickets dûment remplis avec l'argent récolté doivent être remis dans une enveloppe au nom de votre enfant, auprès de l'enseignant de chaque élève qui le remettra au secrétariat de l'école afin de les donner à l'apel.

Article 5 : Description des lots

N°1	Bon d'achat T'CHEQ CADEAUX 100% local	200 €
N°2	Bon d'achat T'CHEQ CADEAUX 100% local	150 €
N°3	Bon pour un RDV Conseil déco à domicile et visuel 3D de la pièce de votre choix <i>avec Vpi Déco</i>	150 €
N°4	Bon pour un massage dos–nuque–épaules chez <i>So Conseil</i>	110 €
N°5–6–7	Bon pour 2h de ménage ou garde d'enfants <i>avec O2</i>	61,50 €
N°8	Bon d'achat valable <i>chez Court Circuit</i>	60 €
N°9	Bon pour une séance de hammam pour 2 personnes <i>chez Belle et Zen</i>	50 €
N°10	Bon d'achat <i>Bijouterie Genouel</i>	50 €
N°11	Bon d'achat (robes et accessoires) <i>Dressri</i>	50 €
N°12	Atelier Dégustation de Rhum pour 2 pers <i>chez Kannacafé</i>	50 €
N°13	Bon d'achat Lingerie <i>A la silhouette</i>	50 €
N°14	Lot de livres offerts par <i>L'Imagibulles</i>	35,85 €
N°15	Bon pour un repas du soir chez <i>KDM</i>	34 €
N°16	Bon d'achat chez <i>les Sommeliers cavistes</i>	30 €
N°17	Bon d'achat chez <i>Welkome</i>	30 €
N°18	Bon pour une soirée dégustation de vins à <i>la Cave Fevrier</i>	30 €
N°19–20	Bon pour 2 séances de Yoga <i>avec BB Académie</i>	30 €
N°21	5 entrées adultes pour <i>l'Aquatis</i>	26,5€

N°22	Bon d'achat valable à <i>la Boulangerie Vallée</i>	25 €
N°23	Bon pour un gâteau 8 pers à la <i>Boulangerie Outrequin</i>	25 €
N°24	Bon d'achat valable à <i>L'échoppe</i>	25 €
N°25	Bon d'achat valable chez <i>Le Bombarbier</i>	20 €
N°26	Un chargeur de batterie nomade 4 en 1	20 €
N°27	Une enceinte Bluetooth Chat masqué	17 €
N°28-29	Bon d'achat valable chez <i>Dynamite Games</i>	15 €
N°30-31	Bon d'achat valable chez <i>Semelle de tout</i>	15 €
N°32	Bon d'achat valable chez <i>Brin Belle</i>	15 €
N°33	Une souris gamer	15 €
N°34-35	1 entrée enfant <i>Grand Aquarium de Saint Malo</i>	13 €
N°36	2 entrées adultes <i>Petit train Fougères</i>	11 €

Les lots ont été donnés par les commerçants cités précédemment.

Les deux premiers lots (T'CHEQ CADEAUX) ont été achetés grâce à ADG Architecte, Menuiserie JOHAN, Quai des projets, IAD Stéphanie Corre.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à leur contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande des gagnants.

Article 6 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 30 Juin pendant la kermesse (lots 1 à 4) et dans l'après midi (lots 5 à 35).

Toute souche de billets vendus remise après le jeudi 29 Juin à l'apel ne pourra participer à ce tirage.

Le participant gagne dès que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

Article 7 : Retrait des lots

Les lots pourront être retirés à l'issue du tirage au sort.

Les résultats seront publiés sur le site de l'école et affichés aux entrées de l'école.

En cas d'absence le jour de la kermesse, les lots pourront être retirés jusqu'au 30 Septembre, en prenant contact avec le secrétariat de l'école 02 99 99 13 79.

Les lots non retirés dans un délai de 3 mois après le tirage, pourront être remis en jeu ultérieurement par l'apel (Tombola, loto...).

Article 8 : Limitation de responsabilité

L'association apel, organisatrice de cette tombola, se réserve le droit de modifier ou d'annuler purement et simplement l'opération en raison de tout événement sans que sa responsabilité soit engagée.

Dans ce cas, les personnes seront remboursées sur présentation de leur billet.

L'association apel, organisatrice de cette tombola décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

Article 9 : Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de la tombola est consultable sur le site internet de l'école (onglet apel).

Article 10 : Données à caractère personnel

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne N°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractères personnels et à la libre circulation de ces données, nous

informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à cette tombola.

Article 11 : Contestation et litiges

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion de la liste des gagnants sur le site de l'école et aux entrées de l'école.

Le présent règlement est régi par la loi française.

Fait à FOUGERES le 19 Juin 2023